

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 5 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de pouvoirs : 2

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNEUSSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-032

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2023 » – CONSTRUCTION, RENOVATION DE LOCAUX TECHNIQUES, COMMUNAUX OU COMMUNAUTAIRES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – COUVERTURE BATIMENT FESTIVITES

Considérant que la Ville s'est portée acquéreur de l'ancien site de l'AFPA afin d'éviter que cet endroit devienne une friche urbaine. A ce titre, elle y a transféré ses archives mais également son service festivités, initialement situé zone du Theil.

En effet, un porteur de projet privé avait souhaité acquérir le bâtiment dit ZILTEN (festivités) situé en zone artisanale et dont la destination est plus adaptée à une activité privée qu'à un service public.

Toutefois, sur l'ensemble des bâtiments, le bâtiment B nécessite une reprise de la toiture afin de le mettre hors d'eau et hors d'air.

Dans le cadre de sa politique d'entretien des bâtiments, et compte tenu de ses contraintes budgétaires, la Commune d'Ussel a choisi d'engager des travaux de réfection de couverture de son bâtiment Festivités.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Couverture du bâtiment Festivités	108 333,33	130 000,00	Etat - D.E.T.R.	40 %	43 333,33
			Sous-Total des Aides Publiques	40 %	43 333,33
			Autofinancement	60 %	65 000,00
TOTAL	108 333,33	130 000,00	TOTAL	100 %	108 333,33

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230412-DL20230412-032-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE